

NOTE SUR LES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

**Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention
et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

ANNEE 2022

2022 a de nouveau été une année hors norme hélas avec les crises économique et énergétique qui ont accompagné le déclenchement de la guerre en Ukraine. Ces crises se sont immédiatement faites ressentir sur la consommation des ménages et donc la production de déchets, la réalisation de nos prestations (et l'impossibilité de livraison de certains produits en acier par exemple) et les coûts de nos marchés à travers l'augmentation exceptionnelle des différents indices de révision. Tout cela a eu un impact fort sur notre production de déchets qui se caractérise en 2022 par une baisse exceptionnelle des tonnages collectés de plus de 5% !

Pour rappel, la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés" est organisée autour des territoires collectés en régie (ruraux essentiellement) et par prestataires (urbains). La compétence traitement a été transférée partiellement au SYVALOM pour les territoires Est et Ouest ruraux.

Le taux de TEOM unique appliqué sur l'ensemble du territoire a été pour 2022 de 9%.

Malgré cette année encore particulière, la Direction des Déchets a poursuivi et/ou mis en œuvre des démarches déjà initiées depuis plusieurs mois avec toujours comme objectifs stratégiques d'améliorer nos performances organisationnelles, nos performances de tri et de valorisation, en lien avec des évolutions réglementaires. Ces objectifs sont concrétisés en partie dans des programmes ou des plans pluriannuels (schéma directeur des déchetteries, Appel à Projet GESBIODEC de l'ADEME pour les biodéchets ou Programme Local de Prévention des Déchets) :

- Lancement des démarches de communication et d'information pour **la mise en place des extensions de consigne de tri** au 1^{er} janvier 2023 sur l'ensemble de notre territoire.
- Dans le cadre des extensions de consignes de tri, le lancement du programme pour **la construction d'un nouveau centre de tri** (coût prévisionnel de 22M€HT) a été validé avec notamment le retour des subventions possibles de l'ADEME et de CITEO (total de 1,8 M€HT).
- Mise en œuvre du **nouveau marché de collecte sur les 6 communes historiques de l'ex-RM**. Ce marché a débuté le 1er octobre 2021. Dans ce cadre, les tournées de collecte ont été revues afin d'optimiser les kilométrages et réduire l'impact environnemental des bennes. L'ensemble du parc de bennes de collecte a été transformé pour passer du gasoil au GNC. Il a été opérationnel en octobre 2022.
- Lancement de la **phase d'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires** sur 3 quartiers de Reims et la ville de Bétheny (01/12/2021), avec l'implantation de 28 points d'apports volontaires. Il a été acté la poursuite de cette expérimentation avec un nouveau test de 6 mois sans badge.

- Poursuite de **l'opération de conteneurisation des communes du secteur ouest en bacs de tri**. Cette opération a débuté en juin 2021 par une phase d'enquête et s'est poursuivie sur toute l'année 2022. L'objectif est de doter plus de 17 000 foyers.
- Mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022 **d'une nouvelle réorganisation complète des circuits de collecte en OM et en TRI sur la régie** afin de tenir compte de l'évolution du temps de travail des agents de la régie de collecte (règle des 1607h) mais également de l'harmonisation de la fréquence de collecte en tri sélectif sur le secteur ouest (passage de 1 fois tous les quinze jours à 1 fois par semaine). Cette réorganisation a été effective sur l'ensemble des communes rurales de notre territoire.
- **Validation du schéma directeur des déchetteries** avec un programme prévisionnel de travaux allant jusque 2030. Ce schéma a pour objectif d'améliorer les conditions de travail des agents d'accueil et de tri sur nos sites et permettre l'arrivée des nouveaux éco-organismes (attendus notamment dans le cadre de la loi AGECE). Un programme de travaux de plus de 13M€HT est associé à ce schéma jusque 2030.
- Au niveau des travaux sur nos déchetteries, 2022 a été marquée par la **réouverture de la déchetterie de Saint Brice Courcelles** après 17 mois de travaux de réhabilitation et la poursuite des études pour la **création de la nouvelle déchetterie sur la commune de Ville-en-Tardenois**.
- **Ressourcerie** : Enquête population favorable et un gisement suffisant (+ de 2 700T) pour créer une filière réemploi. Démarche en cours pour trouver un site d'implantation approprié. Les acteurs associatifs sollicités sont favorables à cette idée dont deux porteurs de projet : Récup'R et Fripe Emmaüs.

Concernant la quantité de déchets, nous avons collecté en 2022 **près de 141 400 tonnes** de déchets contre 149 273 tonnes en 2021. **C'est une baisse exceptionnelle de plus de 5%** que nous retrouvons sur tous les flux (Ordures Ménagères, tri et en déchetteries). Cette évolution baissière sur l'ensemble des flux peut s'expliquer par le ralentissement de notre économie et la consommation des ménages.

Si nous nous comparons à l'année 2019 (année de référence avant COVID), la baisse reste importante avec près de 2 600 tonnes de déchets collectées en moins en 2022 (soit -1,8% par rapport à 2019). Cette baisse se retrouve essentiellement sur les déchetteries du territoire urbain et les ordures ménagères.

Nous avons ainsi collecté plus de 3 100 tonnes en moins en ordures ménagères (soit -4,3%) et plus de 400 tonnes en moins en tri (soit -2,6%). La baisse a été moins importante sur le tri grâce à l'augmentation de la fréquence de collecte de 1 fois tous les 15 jours à 1 fois par semaine sur le secteur ouest en régie.

Les déchetteries ont collecté plus de 9% de déchets en moins (soit – 4 500 tonnes) répartis de manière quasiment uniforme entre les secteurs ruraux et urbains.

Par ailleurs, 514 professionnels sur 661 conventionnés ont fréquenté nos déchetteries lors de 3 017 passages pour un volume de 3 915 m³.

Sur l'ensemble du territoire, nous restons avec **476 kg/an/hab.** sur des résultats inférieurs à la moyenne nationale pour un habitat de type urbain équivalent (578 kg/an/hab. selon les données SINOE/ADEME 2021) :

- **Ordures ménagères : 237 kg/an/hab.** (moyenne Urbaine ADEME 2021 : 263 kg/an/hab.),
- **Tri sélectif : 53 kg/an/hab.** (moyenne urbaine ADEME 2021 : 50 kg/an/hab.),
- **Verre : 35 kg/an/hab.** (moyenne urbaine ADEME 2021 : 27 kg/an/hab.),
- **Déchetteries avec gravats : 151 kg/an/hab.** (moyenne ADEME 2021 : 196 kg/an/hab.).
- Déchetteries hors gravats : 115 kg/an/hab. (moyenne ADEME 2021 : 139 kg/an/hab.).

Toujours au niveau national, le **taux de valorisation** (énergétique, matière et organique) est de 68% des déchets collectés contre **96,7% pour le Grand Reims**.

Dans le cadre de nos relations avec les usagers, ce ne sont pas moins de 12 296 contacts téléphoniques, 311 visites et 7 296 messages qui ont été reçus par courriel ou via le portail E-citiz (logiciel permettant d'enregistrer, d'instruire et de suivre les demandes des usagers en 2022). Les animations scolaires continuent de se développer dans les établissements de l'ensemble du territoire. Elles abordent les consignes de tri, le gaspillage alimentaire, le compostage et bien d'autres sujets, pour les enfants de niveau maternel à lycéen. **262 animations** ont ainsi été réalisées et ont sensibilisé **un peu plus de 6 000 enfants**. Les actions de sensibilisation au plus près du public ont été poursuivies en 2022 avec plus de 6 500 personnes rencontrées en porte-à-porte. Celles-ci ont pu en profiter pour recevoir des informations concernant les consignes de tri ou encore obtenir un sac de précollecte.

Sur la base du compte administratif 2022, en tenant compte de l'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement (hors TEOM), le coût global de fonctionnement a été 30,5 M€ TTC. L'augmentation des dépenses de fonctionnement entre 2021 et 2022 est essentiellement liée à la forte augmentation des indices de révision de nos marchés et des coûts de l'énergie (carburant).

Les chiffres suivants sont tirés d'une comptabilité analytique (normalisée au niveau national par l'ADEME) :

Coût aidé en €HT/habitant 2022	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchetteries	TOUT FLUX
Grand Reims 2022	56,6 €	2,4 €	11,1 €	19,3 €	94,3 €
Données nationales habitat urbain SINOE 2021	59,0 €	1,8 €	11,3 €	24,3 €	105,6 €
Comparatif Grand Reims et Données Nationales	-4,0%	31,5%	-1,8%	-20,7%	-10,7%
Données nationales - Dispersion pour 50 % des collectivités	49,6-69€	1,3-2,9€	8-16,6€	18,2-30,7€	93-118,9€

: 80% des collectivités de même typologie ont un coût compris dans cet écart

N.B. : RS = collecte sélective (hors verre)

Le coût aidé par habitant est en hausse par rapport à 2021 (+4.8€HT/hab.) pour les raisons invoquées ci-dessus (évolution indices de révision et carburant notamment). Par ailleurs, l'année 2022 a fait l'objet d'une nouvelle augmentation de la TGAP (Taxe Générale Activité Polluante) décidée par l'Etat au niveau de nos centres de valorisation énergétique Rémodal (+3€HT/tonne) et Auréade (+1€HT/tonne).